



## AVIS AUX MEMBRES

N<sup>o</sup> 2010 – 020

Le 25 mars 2010

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Quadra Mining Ltd. (QUA) et FNX Mining Company Inc. (FNX) Plan d'arrangement

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Quadra Mining Ltd. (« Quadra ») et FNX Mining Company Inc. (« FNX ») ont annoncé le 23 mars 2010 qu'elles ont conclu un accord de fusion selon lequel les deux compagnies créeront une nouvelle compagnie qui portera le nom de Quadra FNX Mining Ltd. (« Quadra FNX »). Selon les modalités du plan d'arrangement proposé, chaque action de FNX sera échangée contre 0,87 actions de Quadra.

Une circulaire des administrateurs contenant l'ensemble des détails de la fusion sera envoyée aux actionnaires respectifs de Quadra et FNX d'ici le 21 avril 2010.

La transaction est assujettie à l'approbation de 66 2/3% et 50% +1 des actionnaires à droit de vote respectifs de FNX et Quadra de même qu'aux approbations réglementaires et à certaines autres conditions. Les assemblées extraordinaires au cours desquelles les actionnaires de chaque compagnie voteront se tiendront en mai 2010 et la finalisation de l'entente est prévue avoir lieu peu après.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Glenn Goucher  
Premier vice-président et chef de la compensation